



# Confédération Musicale de France

Janvier-février 2018

## ZOOM SUR

la mandoline et l'orchestre  
à plectre

## GROS PLAN SUR

la CMF Bouches-du-Rhône

## CMF MÉDIA

répéter autrement



14<sup>e</sup>

# Championnat National de BRASS BAND



24 & 25  
FÉVRIER 2018

Un événement musical unique  
de **CUIVRES** et **PERCUSSIONS**  
à voir, à écouter et à partager

Cité des Congrès - **NANTES**

**CONCERT 20h30 SAMEDI 24**

Le Spectre d'Ottokar  
Nantes Philharmonie &  
le Quatuor Ellipsos

**CHAMPIONNAT**

**1 jour**

15€ / 10€\*

\*Tarif réduit

**CHAMPIONNAT**

**PASS 2 jours**

25€ / 15€\*

\*Tarif réduit

**CONCERT**

30€ / 25€\*

\*Tarif réduit



# ÉDITO

## JANVIER-FÉVRIER

### 2018

#### PRATIQUE MUSICALE

- 2 Zoom sur la mandoline et l'orchestre à plectre
- 3 Retour sur les deux premières sessions du SNOF - Le Stage National d'Orchestre à Plectre
  - Rencontre avec Philippe Nahon, Chef d'orchestre du SNOF
- 5 Entretien avec Vincent Beer-Demander, encadrant du SNOF et compositeur

#### ACTUALITÉS CMF

- 6 Forum des nouveaux répertoires pédagogiques
  - Listes de pièces musicales CMF : le deuxième fascicule va sortir
- 7 Le DADSM, demain l'entrée vers un nouveau métier
- 8 Le CESE : Rapport et avis «Vers la démocratie culturelle»

#### EXPLORATION

- 8 Gros plan sur la CMF 13 Bouches-du-Rhône

#### BONNES PRATIQUES

- 10 CMF Média : répéter autrement
- 12 Souriez, vous êtes filmé : gérer l'image des personnes

#### AGENDA

- 13 Événements CMF
- 14 Actualités
- 15 En bref

#### Confédération Musicale de France

Association reconnue d'utilité publique

10-12 avenue de la Marne,  
92120 Montrouge  
TÉL. 0155582282  
FAX 0147356308  
MAIL [cmf@cmf-musique.org](mailto:cmf@cmf-musique.org)  
SITE [www.cmf-musique.org](http://www.cmf-musique.org)  
SIRET n° 78445208800031  
APE n° 9499 Z  
ISSN n° 2558-1201

#### JE DIS CE QUE JE FAIS, ET JE FAIS CE QUE JE DIS.

*Le prochain congrès de la CMF se tiendra à Évian en avril 2018.*

*Un nouveau conseil d'administration y sera élu et une nouvelle équipe sera mise en place pour gérer notre superbe confédération pour les quatre ans qui viennent.*

*Conformément à mes convictions humanistes et républicaines, compte tenu de mon âge et du logique phénomène d'usure après huit ans de présidence et treize ans au bureau, je laisserai ma place à une nouvelle génération de jeunes, de femmes, qui aujourd'hui doivent prendre la relève tel que nous en avons initié l'idée depuis huit ans.*

*La CMF trouvera en son sein les ressources nécessaires pour encore croître et se parfaire, en privilégiant la jeunesse de femmes et d'hommes qui nous apporteront de nouvelles énergies, du savoir-faire et de la créativité ; l'avenir s'inscrit indéniablement dans le renouvellement.*

*L'adhérent de base que je suis retournera à son orchestre mais restera à la disposition de la nouvelle équipe.*

*Nous avons mis en place des services avec des collaborateurs de haut niveau qui dorénavant vont assurer la continuité de l'administration et ainsi faire bénéficier nos successeurs de toute la connaissance des dossiers, je n'ai donc à ce jour aucune angoisse sur la pérennité de notre mouvement.*

*Aujourd'hui nos statuts permettent à tous les volontaires de notre confédération de participer à sa gouvernance, alors n'hésitez plus, présentez-vous aux élections au prochain congrès et contribuez demain à notre succès commun.*

#### Directeur de la publication

Jean Jacques Brodbeck

#### Rédaction et réalisation

Camille Matet | Chargée de rédaction  
MAIL [redaction@cmf-musique.org](mailto:redaction@cmf-musique.org)  
TÉL. 0155582287  
Adrien Aybes-Gille | Graphiste  
MAIL [pao@cmf-musique.org](mailto:pao@cmf-musique.org)  
TÉL. 0155582286

#### Recevoir le bulletin

MAIL [bulletin@cmf-musique.org](mailto:bulletin@cmf-musique.org)  
TÉL. 0155582284

#### Publicité

Au support, TÉL. 0155582287

#### Impression

ITF imprimeurs, z.a. Le Sablon, cs 40051,  
72230 Mulsanne

«Toute reproduction du présent bulletin, même partielle et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite préalable du directeur de la publication, et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.»



Jean Jacques Brodbeck,  
Président de la CMF

#### En couverture

Le Stage National d'Orchestre à Plectre (SNOF) et son chef d'orchestre, Philippe Nahon, à la Philharmonie de Paris.

Photo © Camille Matet



1

# ZOOM SUR LA MANDOLINE ET L'ORCHESTRE À PLECTRE

PRATIQUE MUSICALE | PAR CAMILLE MATET

**La mandoline est un instrument de musique originaire d'Italie dont les cordes sont pincées avec un plectre. Elle forme une famille d'instruments qui comprend, du plus aigu au plus grave, la mandoline, la mandole, le mandoloncelle et le mandolone.**

Son histoire peut être découpée en quatre périodes :

- celle antérieure au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec la mandoline milanaise (6 cordes simples), lombarde (6 cordes doubles) et bresciana (4 cordes simples).
- celle du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'apogée de la mandoline en France (méthode de M. Corrette, P. Denis, Fouquetti et G. Léone) et en Italie (E. Barbella, B. Bortolazzi, G. B. Gervasio et G. Giuliano).
- celle de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, époque dite «trémolo», avec les œuvres de R. Calace (mandoliniste virtuose, compositeur, éditeur et luthier, à qui l'on doit le brevet de la mandoline moderne et de nombreuses innovations techniques), L. Fantauzzi, E. Marucelli et C. Munier.
- celle de la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle, à partir de 1935, et du XXI<sup>e</sup> siècle, avec la redécouverte du patrimoine historique de la mandoline ainsi que de son répertoire, le mélange des techniques classiques et romantiques, et l'intégration de nouveaux langages musicaux.

Ce n'est néanmoins qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que l'orchestre de mandolines va commencer à se développer et à devenir populaire, d'abord en Italie puis dans toute l'Europe et même aux États-Unis et au Japon. Aujourd'hui, la France en compte environ 80 dont 28 sont adhérents de la CMF. Devenu orchestre à plectre ou Estudiantina, il est dit en formation classique et se compose de premières et secondes mandolines (qui correspondent aux premiers et deuxièmes violons),

de mandoles (qui correspondent aux altos), de mandoloncelles (qui correspondent aux violoncelles), de mandolones (qui correspondent aux contrebasses) et de guitares (qui jouent les parties d'accompagnement).

Le répertoire de la mandoline, qu'elle soit intégrée ou non dans un orchestre à plectre, est riche et varié, et englobe toutes les esthétiques de la musique dite «savante», du baroque à la musique contemporaine. De nombreux compositeurs du monde entier, spécialisés ou non dans ce type de formation, ont ainsi composé pour la mandoline : H. Ambrosius, L. V. Beethoven, L. Berio, P. Boulez, R. Campo, J. Françaix, H. Gal, N. Gladd, H. W. Henze, J. N. Hummel, M. Kagel, H. Konietzny, Y. Kuwahara, C. Lauba, F. Laurent, G. Mahler, C. Mandonico, F. Martin, J. Massenet, W. A. Mozart, J. Nakano, D. Nicolau, N. Paganini, A. Paliotti, G. Petrassi, O. Respighi, J. Rodrigo, F. Rossé, D. Scarlatti, A. Schönberg, I. Stravinsky, G. Verdi, A. Vivaldi, A. Webern, K. Wolki, etc. La tradition des instruments à cordes pincées dans le bassin méditerranéen remonte à l'antiquité. Ce n'est donc pas un hasard si la première classe de mandoline en France fut créée au Conservatoire de Musique de Marseille, en 1921. Confiée à l'un des plus célèbres mandolinistes de l'époque, le Maître L. Fantauzzi, ami de J. Massenet et C. Saint-Saëns, elle ferma à sa mort survenue en 1941.

Durant cette période, Marseille ne comptait pas moins de 15 orchestres à plectres. Malheureusement, cette popularisation de la mandoline en France fut stoppée par la seconde guerre mondiale. Dès lors, elle se marginalisa et s'isola ▶

1 Première session du SNOF à la Philharmonie de Paris. Photo © Camille Matet

progressivement de l'enseignement musical, même si elle connut un tout autre sort dans d'autres pays.

Dans les années 1960, seulement deux classes importantes forment les mandolinistes désirant devenir professionnels en musique classique: celle de M. Monti au Conservatoire d'Argenteuil et celle de C. Schneider à la Schola Cantorum de Paris.

Du côté de la pratique en amateur, rares sont les sociétés musicales qui arrivent à créer une école de mandoline en leur sein afin de former des jeunes à cet instrument qui peut sembler d'un autre temps. Tout de même, certaines initiatives ainsi que le soutien de grands organismes comme la CMF ont permis de maintenir une pratique de l'instrument, de diffuser son art, de former des musiciens amateurs et professionnels qui aujourd'hui participent activement au renouveau de la mandoline.

Ces dix dernières années ont vu se créer des classes de mandoline dans les conservatoires à rayonnement régional comme Marseille et Toulouse, et on compte à ce jour plus d'une cinquantaine de classes dans des établissements d'enseignement de la musique de tout type. ■

### VOUS AVEZ LA PAROLE !

La CMF étant le seul organisme représentant tous les types d'ensembles musicaux, elle s'efforce de valoriser chacun d'eux au fur et à mesure.

Elle réalise notamment des focus dans son bulletin et a lancé, depuis début 2017, une campagne d'états des lieux spécifiques.

Ainsi, après les batteries-fanfares, un repérage des orchestres à plectre et des structures d'enseignement de la mandoline est en cours.

Ayant édité une première liste, la CMF vous propose de contribuer à sa mise à jour en indiquant les manques et les anomalies.

Nous avons recensé à ce jour 82 ensembles et orchestres à plectre et 54 établissements d'enseignement de la mandoline en France.

Pour consulter la liste: **SITE** <http://bit.ly/2CWkINC>

Pour mettre à jour la liste: **SITE** <http://bit.ly/2AJyiOq>

## RETOUR SUR LES DEUX PREMIÈRES SESSIONS DU SNOF LE STAGE NATIONAL D'ORCHESTRE À PLECTRE

La CMF organise tous les 2 ans le Stage National d'Orchestre à Plectre (SNOF). Pour sa 10<sup>e</sup> édition, elle s'est associée à la Philharmonie de Paris afin d'organiser une session exceptionnelle en lien avec le week-end Hitchcock, qui se déroule sous forme «d'ateliers-performances» pendant 3 week-ends. Les deux premières sessions se sont déroulées les 4 et 5 novembre et les 6 et 7 janvier derniers. La dernière session, quant à elle, aura lieu les 3 et 4 février 2018 et s'achèvera par un concert-performance ouvert à tous.

Les participants, dirigés par Philippe Nahon, sont encadrés par quatre musiciens professionnels Vincent Beer-Demander, Florentino Calvo, Grégory Morello et Flavien Soyer ainsi que l'ensemble Sen Trio, la clarinettiste Claire Demouveau et la contrebassiste Pascale Guillard. Le programme est composé de quelques musiques emblématiques de la filmographie du réalisateur et d'autres œuvres pour orchestre à plectre, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours.



2

### RENCONTRE AVEC PHILIPPE NAHON, CHEF D'ORCHESTRE DU SNOF

■ Philippe Nahon, chef d'orchestre du SNOF.  
Photo © Camille Matet

#### Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

**PHILIPPE NAHON :** J'arrive à la fin de mon parcours ! J'ai commencé par apprendre la musique, j'ai fait du piano puis je me suis orienté vers la direction d'orchestre.

J'ai également été professeur, directeur de conservatoire et j'ai eu la chance de rencontrer Marius Constant, créateur de l'ensemble «Ars Nova» qui est le plus ancien ensemble de musique contemporaine. J'ai été son assistant pendant 10 ans puis il m'en a donné la direction. Aujourd'hui, cela fait plus de 30 ans que je m'en occupe et ça a été un réel plaisir mais, à 70 ans, il faut bien «passer la main» donc j'ai trouvé un jeune chef pour prendre ma suite.

Je ne prends pas ma retraite pour autant, car en réalité en étant chef d'orchestre on ne prend jamais vraiment sa retraite ! Je vais faire beaucoup de choses et c'est surtout la transmission du savoir qui m'intéresse, c'est d'ailleurs ce qui me plaît dans ce stage. ▶



3

3 Les mandolinistes répètent pendant le stage. Photo © Camille Matet

4 Concert-performance de fin de stage ouvert à tous à la Philharmonie de Paris.

J'ai toujours été passionné par tout ce qui touche à l'art contemporain, que ce soit la peinture, le théâtre, je vivais au milieu d'acteurs d'aujourd'hui, de compositeurs, d'écrivains, de peintres etc. Et il faut bien reconnaître que c'est dans la musique qu'il y a le plus de complexité en matière d'approche contemporaine. Par exemple, si on veut suivre un stage de danse, on trouve des classes de danse contemporaine dans toutes les écoles, en peinture et au théâtre on fait du contemporain... En musique, en revanche, on apprend toujours les mêmes compositeurs, de Bach à Ravel ou Stravinsky et souvent ça s'arrête là. Il n'y a pas de classe de musique contemporaine et c'est bien dommage. Le fait de pouvoir mélanger le contemporain et la mandoline dans le cadre de ce stage, c'est ce qui m'a vraiment passionné.

#### Comment êtes-vous arrivé à la direction du SNOF ?

**P. N. :** Je m'occupe beaucoup des pratiques amateurs en tant que pédagogue. Après 40 ans de métier, j'ai des choses à expliquer et à transmettre aux jeunes chefs d'orchestre. Je participe à un certain nombre de stages d'initiation à la direction d'orchestre pour les chefs d'harmonie et les chefs de chœur notamment. Il y a 10 ans, Florentino Calvo m'a informé qu'il organisait un stage avec des mandolinistes et des guitaristes qui venaient de toute la France et m'a demandé de le diriger. J'ai accepté avec plaisir et enthousiasme et cela fait 10 ans qu'on se retrouve, une année sur deux. Que cette année le stage se déroule à la philharmonie, c'est un beau cadeau !

Ma passion, toujours liée à la musique contemporaine, fait que j'aime bien leur montrer des partitions de compositeurs d'aujourd'hui. Parce que souvent les amateurs font des arrangements de musique de film, par exemple, avec plus ou moins de succès. Pour remédier à cela, je préfère les compositeurs qui écrivent comme Vincent Beer-Demander qui encadre le stage justement, et qui écrit comme il est, avec sa fougue et vraiment c'est très très agréable à jouer !

#### Comment est conçu ce stage ?

**P. N. :** Je suis chef d'orchestre donc je dirige les étudiants du SNOF. On organise des ateliers, on divise les étudiants en groupe et je fais le tour des classes, je vois comment ils travaillent. C'est passionnant parce que je ne connais pas la technique de la mandoline, je ne sais pas jouer de cet instrument. C'est toujours le cas d'ailleurs quand je dirige : je suis pianiste donc quand je suis devant un orchestre symphonique je ne sais jouer d'aucun instrument. Les musiciens



4

n'attendent pas du chef qu'il sache jouer leur instrument. Il en est de même pour un metteur en scène ou un chorégraphe : Il y a des chorégraphes qui n'ont jamais été danseurs et des metteurs en scène excellents qui n'ont jamais été de bons acteurs. Mon rôle consiste à transmettre comment on interprète une œuvre, comment de la première à la dernière note on raconte une histoire. Si on ne raconte rien, le public s'ennuie et nous aussi.

#### Le contenu du stage a-t-il évolué au cours de ces dix années, et si oui, en quoi ?

**P. N. :** Florentino Calvo a réalisé un travail formidable dès le début en formant tous ces musiciens. Le résultat est là : il y a, à l'heure actuelle, des classes de mandoline dans les écoles de musique dans toute la France alors qu'il n'y en avait pratiquement plus.

Il y a eu une réelle évolution en 10 ans de fonctionnement de ce stage. Aujourd'hui, de plus en plus de compositeurs s'intéressent à la mandoline et écrivent pour cet instrument, alors qu'il y a 10 ans, on cherchait des œuvres contemporaines. Des rencontres sont également organisées dans le cadre du stage et les étudiants vont avoir la chance de rencontrer un trio d'improvisateurs, jazzman « Sen Trio » qui a spécialement composé une pièce pour les mandolinistes et qui va jouer avec eux.

Le nombre de musiciens qui participent au stage est aussi impressionnant, une soixantaine à chaque fois et avec un enthousiasme incroyable surtout !

L'état d'esprit que le SNOF a engendré, est vraiment magnifique. Il n'y a pas beaucoup de disciplines amateurs qui réunissent aussi bien des jeunes que des moins jeunes. Dans le sport amateur, par exemple, le fait de constituer des équipes juniors et seniors est répandu. Finalement il n'y a que la musique qui arrive à réunir sans question d'âge et comme on dit « à l'unisson ».

Ce que j'aime dans les ensembles d'amateurs comme celui-ci, c'est qu'il mêle tous les âges, certains stagiaires étant très jeunes, d'autres beaucoup plus âgés et c'est ce qui est vraiment passionnant.

J'ai l'habitude de côtoyer des harmonies et des ensembles de cuivres, entre autres, mais il y a une chose remarquable qui est l'état d'esprit des mandolinistes et des guitaristes. Ce sont des musiciens extrêmement chaleureux, qui sont heureux de jouer et qui ont toujours le sourire et cela donne un état d'esprit très particulier et surtout très chaleureux. ■



5

## ENTRETIEN AVEC VINCENT BEER-DEMANDER, ENCADRANT DU SNOP ET COMPOSITEUR

### Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

**V. B.-D. :** J'ai débuté la Musique à l'école de mandoline et au Conservatoire de Toulouse puis j'ai poursuivi mes études au Conservatoire d'Argenteuil auprès de Florentino Calvo et à l'école Normale de Musique de Paris avec Alberto Ponce. Je me suis perfectionné au Conservatoire de Padova en Italie avec Ugo Orlandi parallèlement à des études d'écriture, d'orchestration et de composition au Conservatoire de Marseille où j'ai d'ailleurs été nommé en 2009 comme professeur de mandoline.

J'enseigne également depuis 2 ans au Conservatoire Royal de Liège en Belgique et je partage mon temps entre l'enseignement, la création et les concerts ainsi que mes travaux d'écriture (composition et arrangement).

### Comment se déroule le stage ?

**V. B.-D. :** Cela fait aujourd'hui 10 ans que nous animons ce stage national de la CMF avec la même équipe pédagogique et c'est toujours un grand plaisir pour moi de retrouver à la fois mes collègues et des stagiaires qui ne manqueraient ça pour rien au monde.

Nous avons beaucoup de chance d'être intégré à la programmation de cette magnifique Philharmonie de Paris et à cela s'ajoute le plaisir de retrouver ma ville natale. J'y ai vécu, étudié et je m'y produis régulièrement. L'ambiance de ces premières sessions est excellente, le répertoire de qualité et le bon niveau des stagiaires atteste que la mandoline se porte bien en France !

### Pour ce stage, la CMF vous a commandé une œuvre, racontez-nous comment cela s'est passé ?

**V. B.-D. :** Dès la première session du stage en 2007 à Viviers, une de mes œuvres a été programmée, intitulée *Chaconne* en hommage à Mario Monti, figure importante du renouveau de la mandoline en France et disparu un an plus tôt. Dès lors, chaque session a été l'occasion de présenter une nouvelle composition choisie par Florentino Calvo et Philippe Nahon et c'est la deuxième fois que je reçois une commande. Je suis touché et honoré de cette fidélité des organisateurs cités précédemment ainsi que de la CMF qui encourage la

naissance d'un nouveau répertoire. D'ailleurs nous travaillons étroitement avec l'éditeur canadien Les Productions d'Oz qui édite toutes ces nouvelles musiques, comme *Scansions* de Sylvain Kassap que vous découvrirez dans le programme du stage ou encore mes propres compositions.

Le projet artistique de ce stage a été proposé dans son ensemble par Florentino et Philippe au reste de la commission plectre de la CMF et nous avons tous applaudi à cette belle initiative.

Le thème proposé par la Philharmonie était « Alfred Hitchcock » et nous avons bâti un programme en rapport avec cette thématique, à commencer par ma pièce.

### Pouvez-vous nous présenter votre composition, inspirée de l'œuvre du cinéaste Alfred Hitchcock ?

**V. B.-D. :** Avec *Toiles de Sons*, j'ai souhaité rendre hommage à l'un des plus grands cinéastes du xx<sup>e</sup> siècle : Alfred Hitchcock. Avec sa personnalité complexe et son œuvre considérable, il nous laisse un vivier propice à l'inspiration. Les musiques de Bernard Herrmann associées aux films du réalisateur britannique sont toutes aussi puissantes que les images. Mon intention n'était évidemment pas de pasticher le compositeur de *Psychose* mais de m'inspirer des titres, des ambiances, des intrigues et de la force qui émanent de *Fenêtre sur cour* et de *Vertigo*.

Le 1<sup>er</sup> mouvement est bâti en arche avec une grande fresque contrapuntique de la contrebasse à la mandoline 1 comme si, dans chaque instrument entrant en scène, figurait l'apparition d'un personnage dans l'appareil photo du héros James Stewart. Le thème, d'une longueur inhabituelle, est traité de façon à surprendre l'auditeur dans son contour mélodique et harmonique mais en le saupoudrant de références tonales, tout cela dans un caractère inquiétant et humoristique. Ce décalage Hitchcockien est moins perceptible dans la partie centrale très animée qui peut laisser penser à la jeune Miss Torno qui danse seule le jour et qui invite des hommes de tous âges le soir.

Le deuxième mouvement de *Vertigo*, s'attache plus à suggérer l'amour intense et destructeur entre Scottie et Madeleine. La valse initiale, énoncée par les premières mandolines en harmonique et soutenue avec fragilité par l'orchestre, se développe pour aboutir à un deuxième thème plus sombre et angoissant. Ce même thème se voit ensuite superposé au thème de la valse. Le passé rejoint le présent et conclut dans une chute brutale, à l'image de celle du film de Hitchcock. ■

5 Vincent Beer-Demander lors de la première session du stage  
Photo © Camille Matet

# ACTUALITÉS CMF

ACTUALITÉS CMF | PAR **LUDOVIC LAURENT-TESTORIS** DIRECTEUR DE L'ACTION CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE



## FORUM DES NOUVEAUX RÉPERTOIRES PÉDAGOGIQUES, LA CMF Y PARTICIPAIT !

Le samedi 2 décembre dernier, la CMF participait à une table ronde lors du 1<sup>er</sup> forum des nouveaux répertoires pédagogiques, action conjointement organisée par les conservatoires municipaux du centre, du 12<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Le forum avait lieu au Conservatoire Municipal W. A. Mozart - Forum des Halles - Paris.

Très riche en personnalités et en débats, elle était animée par Pascal Gallois, Directeur du Conservatoire Mozart, et Philippe Barbey-Lallia, Directeur du Conservatoire Paul Dukas, et visait non pas à apporter des solutions immédiates mais à faire émerger des problématiques, et interroger et/ou ouvrir certaines pistes de travail sur lesquelles la CMF s'efforce d'ailleurs déjà d'avancer.

Notamment, dans l'avenir, l'intégration à ces listes éditées annuellement d'une liste spéciale «œuvres pédagogiques commandées par les établissements d'enseignement musical» et la généralisation du répertoire contemporain dans les programmes imposés en examens de fin de cycle, pour l'instant en option, et dans les réservoirs d'œuvres à aborder en intracycle.

C'était aussi l'occasion de rappeler les actions et les moyens déjà engagés par la CMF.

- Les sélections de pièces parmi plus de 2000 nouveautés (compositions ou rééditions) envoyées par plus de 460 éditeurs nationaux et internationaux

- La mise en œuvre de 9 commissions de pratique collective comprenant 39 membres bénévoles

**SITE** [www.cmf-musique.org/la-confederation/ses-equipes/commissions-enseignement](http://www.cmf-musique.org/la-confederation/ses-equipes/commissions-enseignement)

- La mise en œuvre de 10 commissions enseignement comprenant 72 membres bénévoles

**SITE** [www.cmf-musique.org/la-confederation/ses-equipes/commissions-pratique-collective](http://www.cmf-musique.org/la-confederation/ses-equipes/commissions-pratique-collective)

- L'édition et le téléchargement gratuit de listes de pièces à destination des établissements d'enseignement de la musique, classées par instrument et par niveau

**SITE** [www.cmf-musique.org/pole-documentaire/listes-de-pieces-musicales-2018](http://www.cmf-musique.org/pole-documentaire/listes-de-pieces-musicales-2018)

- réservoirs de pièces à aborder en intracycle,
- morceaux imposés en examens de fin de cycle,
- initiation,
- audition et musique de chambre,
- études,
- déchiffrages
- annales des morceaux d'examen de fin de cycle.

- La mise en réseau des parthèques et autres centres de documentation (établissements d'enseignement de la musique, CEFEDM, Pôles supérieurs, CFMI, médiathèques/bibliothèques spécialisées) : CMF Documentation

**SITE** [www.cmf-musique.org/pole-documentaire/centre-de-documentation-de-la-cmf](http://www.cmf-musique.org/pole-documentaire/centre-de-documentation-de-la-cmf)

- La mise en consultation de son fond de 50000 ouvrages musicaux, dont un département dédié à la FM en partenariat avec l'Association des Professeurs de Formation Musicale

**SITE** [www.apfm.asso.fr](http://www.apfm.asso.fr)

- L'enregistrement de l'accompagnement de nombreuses pièces de cycle 1 et cycle 2, lié à *Choruspoint*, une applica-

tion pour tablette ou smartphone qui permet de lire, d'annoter, de ralentir, et même de s'enregistrer.

- Les négociations avec la SEAM et la Chambre syndicale des éditeurs français pour les photocopies, le prêt et la numérisation de partitions

**SITE** [www.cmf-musique.org/services-aux-adherents/les-droits-dauteurs](http://www.cmf-musique.org/services-aux-adherents/les-droits-dauteurs)

- Le panorama français de l'édition de partitions

**SITE** [www.cmf-musique.org/pole-documentaire/documents-utiles](http://www.cmf-musique.org/pole-documentaire/documents-utiles)

- L'Enquête sur les bibliothèques de partitions des conservatoires franciliens **SITE** <http://bit.ly/2mG2UMx> ■

## LISTES DE PIÈCES MUSICALES CMF : LE DEUXIÈME FASCICULE VA SORTIR !

Auparavant présentés dans deux fascicules séparés, «Supplément Examens et Concours» et «Supplément Listes Conseil», paraissant respectivement en janvier et mars, et mélangeant pièces à destination des ensembles musicaux et pièces à destination des établissements d'enseignement musical, la CMF dédie désormais à chacun d'eux un fascicule complet de Listes. Le premier est déjà sorti en octobre et le deuxième sortira courant janvier. Il comprend des pièces pour les élèves, classées par instrument et par niveau : réservoirs d'intracycle, morceaux imposés en examens de fin de cycle, initiation, audition et musique de chambre, études, déchiffrages, annales.

**SITE** [www.cmf-musique.org/ressources-pedagogiques/annales/annales-examens-cmf-morceaux-imposes](http://www.cmf-musique.org/ressources-pedagogiques/annales/annales-examens-cmf-morceaux-imposes)

Ces listes sont au format numérique pour permettre d'accéder rapidement aux rubriques qui vous intéressent, à partir d'un sommaire interactif, de cliquer, naviguer, consulter et imprimer simplement les pages qui vous sont utiles, et d'être dirigé vers des informations transmises par les éditeurs (présentations de compositeurs, extraits d'œuvres, fichiers audio, etc.).

Afin de diversifier et faire découvrir les répertoires, ces listes sont augmentées annuellement avec de nombreuses nouveautés sélectionnées lors d'un travail méthodique de lecture, d'analyse et de synthèse durant l'année 2017 par les 111 membres de commissions techniques de la CMF à partir d'environ 2150 partitions envoyées par plus de 460 éditeurs.

Un troisième fascicule sortira courant 2018 et rassemblera tous les textes et boîtes à outils pédagogiques que la CMF édite ou met à jour annuellement.

Aux responsables d'ensembles musicaux et d'établissements d'enseignement musical, la CMF ne peut que vous inciter à utiliser ces listes et orientations pédagogiques afin d'y trouver les éléments nécessaires à l'épanouissement et le développement de la pratique musicale collective et des élèves. ■

## LE DADSM, DEMAIN L'ENTRÉE VERS UN NOUVEAU MÉTIER!

La mission Calliope et Euterpe<sup>1</sup> travaille actuellement avec le CNEA<sup>2</sup> pour créer le métier d'encadrant de pratique musicale collective dans la convention collective nationale de l'animation<sup>3</sup> qui règle les relations entre les employeurs et les salariés des associations.

Elle a déjà élaboré une fiche emploi<sup>4</sup> (p. 72 du guide) utilisable en l'état comme référence (en termes de compétences requises, missions, indice de salaire, etc.). Elle s'attache désormais à la mise en place d'un certificat de qualification professionnelle (CQP), qui permettra de reconnaître officiellement les compétences spécialisées dans le métier propre à la profession et que les détenteurs du DADSM pourront valider. Le Diplôme d'Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales (DADSM) a été créé en 1985, en accord avec le Ministère de la Culture, dans le but de former des directeurs d'ensembles musicaux en amateurs compétents. Il marque ainsi une haute qualification dans les aspects techniques, théoriques et pratiques, nécessaires à la fois à la direction musicale et à la direction de projets artistiques et culturels. Il apporte un plus aux candidatures lors du recrutement d'un chef par un ensemble musical en amateur ou une municipalité et il peut être requis lors de la signature d'une convention entre un ensemble musical et un établissement d'enseignement musical.

Il est ouvert à 6 options : batterie-fanfare, chœur, orchestre d'accordéons, orchestre d'harmonie, orchestre à plectre et orchestre symphonique.

Les prochaines épreuves auront lieu en 2018 en Ile-de-France. -Sélection sur dossier en juin. Date limite d'envoi des dossiers de candidature : le 15 mai.

-Admissibilité en octobre

- Vendredi 5 matin : option orchestre d'harmonie - filage avec la Musique des Gardiens de la Paix<sup>5</sup>
- Vendredi 5 soir : option orchestre symphonique - filage avec l'orchestre philharmonique de la RATP<sup>6</sup>
- Autres options : dates et ensembles musicaux à définir en fonction du nombre de candidats
- Vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 : toutes options - analyse harmonique et formelle, commentaire d'écoute, culture musicale, écriture/arrangement, orchestration/harmonisation
- Sujet de culture musicale : « La musique de film après 1945 »

-Admission en novembre

- Samedi 10 matin : option orchestre d'harmonie - travail d'orchestre avec l'orchestre d'harmonie de Pantin<sup>7</sup> présentation projet culturel, entretien
- Samedi 10 soir : option orchestre symphonique - travail d'orchestre avec l'orchestre symphonique les Concerts d'Athalie<sup>8</sup> présentation projet culturel, entretien
- Autres options : dates et ensembles musicaux à définir en fonction du nombre de candidats

Pour l'option orchestre d'harmonie, un stage pourra être proposé aux candidats sélectionnés, selon le nombre d'intéressés. Il aurait lieu sur 2 ou 3 jours début septembre à

Vélizy, avec la Musique de la Police Nationale<sup>9</sup> et son chef Alexandre Piquion.

Toutes les informations sur l'inscription, le programme, les attentes, la nature et les objectifs des épreuves, le niveau requis, etc. : **SITE** [www.cmf-musique.org/evenements/dadsm](http://www.cmf-musique.org/evenements/dadsm)

### PROGRAMME ADMISSIBILITÉ ET ADMISSION

#### BATTERIE FANFARE

Admissibilité : *Gare aux Vertiges* d'André Telman (Éditions Fertile Plaine FP1271)

Admission : Œuvre travaillée par l'ensemble musical : *Esquisse médiévale* d'Alexandre Carlin (Éditions Collection Musicavent)

Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : *Fantaisie Burlesque* de Patrick Poutoire (Éditions Billaudot)

#### CHŒUR

Admissibilité : *Graduale n° 7 - Christus factus est* d'Anton Bruckner (Éditions Peters 4185 ou Doblinger)

Admission : Œuvre travaillée par l'ensemble musical : *Il a neigé* d'Isabelle Aboulker (Éditions ACJ 28 001)

Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : *Des pas dans l'allée* de Camille Saint-Saëns (Éditions Durand)

#### ORCHESTRE D'ACCORDÉONS

Admissibilité : *West Side Story* de Léonard Berstein arrangée par Heinz Ehme

Admission : Œuvre travaillée par l'ensemble musical : *Le Matin* d'Edvard Grieg

Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : *Concerto d'Amore* de Jacob de Haan arrangée Gerd Huber

#### ORCHESTRE D'HARMONIE

Admissibilité : *Diptyque janusien* de Jean-Pierre Pommier

**SITE** <http://bit.ly/2qXBfLL>

Admission : Œuvre travaillée par l'ensemble musical : *Esquisses artésiennes* de Jean-Philippe Vanbeselaere

**SITE** [www.jeanphilippevanbeselaere.com](http://www.jeanphilippevanbeselaere.com)

Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : *Sevillana* de Désiré Dondeyne (Éditions Robert Martin)

#### ORCHESTRE À PLECTRES

Admissibilité : *Divertimento n° 2 - hommage à Dave Brubeck* de Ricardo Sandoval - (Édition en cours)

Admission : Œuvre travaillée par l'ensemble musical : *La boîte à musique* d'Alexandros Markeas

(Éditions DOZ DZ 1478)

Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : *Chiara l'araignée/Blonda la girafe/Polinte la méduse/Piccolo bianco le lapin*, extraits du *Petit bal des bêtes* de Vincent Beer Demander (Éditions DOZ DZ 1285)

#### ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Admissibilité : *Dances hongroises* de Johannes Brahms n° 1, 2, 4, 5 (sans reprises)

Admission : Œuvre travaillée par l'ensemble musical :

*Petite suite* de Claude Debussy orchestrée par Henri Büsser

Œuvre déchiffrée par l'ensemble musical : *4 danses norvégiennes* d'Edvard Grieg orchestrée par Hans Sitt ■

1. Mission Calliope et Euterpe : **SITE** [www.cmf-musique.org/pole-documentaire/mission-calliope-et-euterpe](http://www.cmf-musique.org/pole-documentaire/mission-calliope-et-euterpe)

2. CNEA : **SITE** [www.cnea-syn.org](http://www.cnea-syn.org)

3. Convention collective nationale de l'animation : **SITE** <http://bit.ly/2FDzxCP>

4. Fiche emploi encadrant de pratique musicale collective (p. 72 du guide) : **SITE** <https://goo.gl/koztjn>

5. Musique des Gardiens de la Paix : **SITE** [www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaître/Services-et-missions/Service-de-la-mémoire-et-des-affaires-culturelles/La-Musique-des-gardiens-de-la-paix](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaître/Services-et-missions/Service-de-la-mémoire-et-des-affaires-culturelles/La-Musique-des-gardiens-de-la-paix)

6. Orchestre philharmonique de la RATP :

**SITE** <https://philharmonie-ratp.fr>

7. Orchestre d'harmonie de Pantin :

**SITE** [www.orchestredharmoniedepantin.com](http://www.orchestredharmoniedepantin.com)

8. Orchestre symphonique les Concerts d'Athalie :

**SITE** <http://lesconcertsdathalie.free.fr>

9. Musique de la Police Nationale :

**SITE** [www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Musique-de-la-Police-nationale](http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Musique-de-la-Police-nationale)

## CESE : RAPPORT ET AVIS « VERS LA DÉMOCRATIE CULTURELLE »

Depuis la création du Ministère de la Culture en 1959, la politique culturelle française, qui traite des arts et de notre rapport à ceux-ci, se fonde sur trois piliers : soutenir la création, préserver le patrimoine, démocratiser la culture. Ce dernier volet - donner à « tous » un accès à la culture - malgré de réelles avancées, n'a pas réussi à se généraliser à l'ensemble de la population. Il s'est aussi peu à peu trouvé inadapté face à un contexte en mutation forte : affaiblissement de la capacité d'action et du budget de l'État au profit des collectivités territoriales ; diversification des pratiques culturelles et des publics ; participation accrue du public à la création et à la diffusion des œuvres, avec l'avènement du numérique ; apparition de multiples parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles ; essor de la démocratie participative.

Incorporant ces nouvelles tendances, la démocratie culturelle cherche à amplifier l'ambition de la démocratisation culturelle en associant notamment aux leviers d'intervention traditionnels d'autres leviers relativement nouveaux comme la consultation, la participation et la co-construction des politiques culturelles ; le renouvellement de l'action culturelle et de la médiation ; la pratique amateur ; les pratiques parti-

cipatives ; la facilitation de l'accès aux moyens de production et de diffusion.

La démocratie culturelle vise dès lors à l'émancipation des citoyens et au renforcement de la cohésion sociale, d'une part en offrant la possibilité à chacun des acteurs de participer à la vie de la Cité et aux affaires culturelles, et d'autre part en permettant l'intégration et la coexistence de toutes les cultures.

Le CESE formule 32 préconisations pour passer d'une culture « pour tous » à une culture « avec tous » dans le respect de la diversité culturelle, permettre à chacun de participer à la vie culturelle et à l'élaboration des politiques publiques de la culture, et accroître la liberté de la création et de la diffusion artistiques.

Les principales préconisations sont présentées selon les quatre axes suivants :

- Pour mettre en œuvre la démocratie culturelle, renforcer la diversité, l'égalité et la participation démocratique
- Mettre à disposition les ressources culturelles et donner à chacun les outils pour les intégrer et les partager à son tour
- Conforter les professionnels de la culture
- Diversifier les sources de financement de la culture ■

*Texte issu de la note de synthèse*

**SITE** [www.lecese.fr/travaux-publies/vers-la-democratie-culturelle](http://www.lecese.fr/travaux-publies/vers-la-democratie-culturelle)



# GROS PLAN SUR LA CMF BOUCHES-DU-RHÔNE

**EXPLORATION** | PAR **DIDIER RAYNAL** PRÉSIDENT CMF PACA ET **CAMILLE MATET**

1 «Chorale Provençale de Istres» lors du festival de chorales «Choralissimo»

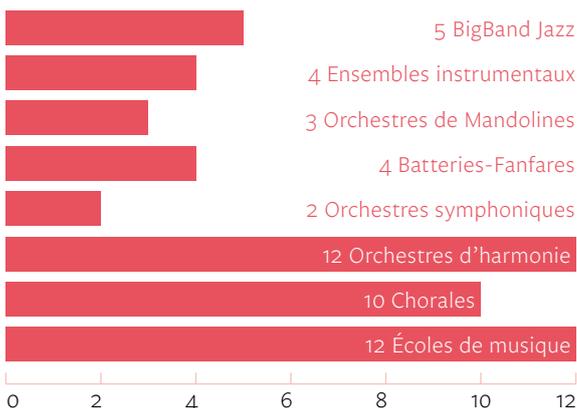
Le réseau CMF a pour vocation de soutenir l'activité musicale amateur en France. Ce réseau s'est restructuré en début d'année 2014 (au niveau national, régional et départemental) et la fédération départementale du 13 est devenue une des premières antennes directes de la CMF : la CMF Bouches-du-Rhône. Elle a accueilli un nouveau Président, Gilles Borrelli et un nouveau Conseil d'Administration constitué d'acteurs de référence dans les différents domaines musicaux :

orchestres d'harmonie, ensembles instrumentaux, chorales, big bands, écoles de musique, batteries-fanfarses...

Son rôle est de développer des actions pédagogiques, artistiques et culturelles, en vue d'animer le réseau départemental pour la pratique collective de la musique.

En 2017, la CMF 13 compte 52 sociétés musicales adhérentes (1 112 musiciens) et 12 écoles de musique (1 007 élèves). ►

## EN 2017 RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS MUSICALES ADHÉRENTES À LA CMF BOUCHES-DU-RHÔNE



## RETOUR SUR UNE ANNÉE 2017 RICHE EN PROJETS

Les projets musicaux 2017 et les activités ont été nombreux et multiples, dans la continuité des projets déjà réalisés chaque année depuis 4 ans. Les objectifs sont de :

- favoriser les échanges entre les professionnels et les amateurs, entre les écoles de musique, les conservatoires, les ensembles instrumentaux et les chorales,
- multiplier les rencontres musicales inter-sociétés musicales, les manifestations pluri-disciplinaires avec mélanges de musiques actuelles et classiques,
- faire connaître ce réseau de musiciens et d'écoles par des opérations de communication départementales et régionales,
- contribuer à élever la qualité du niveau musical (opérations de formation continue des directeurs musicaux, échanges et conseils, master-classes orchestres, chorales, stages de pratique instrumentale individuelle et collective),
- faire passer des examens «CMF» (tous cycles et Diplômes Fin d'Études),
- favoriser les échanges entre les classiques, les jazzmen et les autres musiques,
- mise à disposition d'une boîte à outils de communication internet pour mise en réseau des informations sur la pratique amateur de toutes les sociétés musicales fédérées.

## ZOOM SUR LES ÉVÉNEMENTS 2017

### CONCERT-RENCONTRES D'HARMONIES

La CMF13 en partenariat avec la ville de Martigues organise chaque année un grand concert de prestige rassemblant une dizaine d'harmonies du département.

En 2017 ce concert s'est inséré dans la programmation de la 11<sup>e</sup> édition des «Flâneries au Miroir» le dimanche 10 septembre 2017.

### CONCERT-RENCONTRE DE BATTERIES-FANFARES

La CMF13 en partenariat avec la ville de Tarascon a organisé une rencontre de batteries-fanfaires dans le cadre des fêtes de la Tarasque le 24 juin 2017, avec des déambulations et des concerts dans toute la ville. Un grand concert final s'est déroulé dans les arènes de Tarascon.

### STAGE D'ORCHESTRE HARMONIE13

Ce stage s'est déroulé durant les vacances de Toussaint 2017, fin octobre. Le principe est d'accueillir des musiciens instrumentistes pour un travail d'ensemble orchestral encadré par des professionnels du département. L'édition 2017, qui était la deuxième édition, s'est déroulée dans les locaux du Conservatoire Darius Milhaud d'Aix-en-Provence.

Cette année, 34 stagiaires ont partagé cette belle aven-

ture, avec un magnifique concert dirigé par 3 chefs d'orchestre : Jean-Claude Latil, hautbois solo à l'Opéra de Marseille, Patrick Bion, directeur d'école de musique et Isaac Chia, compositeur.

### FESTIVAL DE CHORALES CHORALISSIMO

En partenariat avec la ville de Rognac, l'édition 2017 de Choralissimo s'est déroulée exceptionnellement sur 2 journées au Centre Municipal Batiget, avec 6 chorales affiliées du département.

Au programme de cette première soirée : chœurs classiques avec intervention de professionnels (chefs d'orchestre et solistes lyriques), «Chœur Divertimento» et «Chœur Cantabile» dirigés par Carlos Gomez-Orellana

Pour la deuxième soirée : chorales aux répertoires libres (chants du monde) : chorale «Atlas», chœur d'hommes «Les Baladins de la Chanson» et «Chorale Provençale d'Istres». Une nouvelle édition de Choralissimo devrait se dérouler dans les mêmes lieux début avril 2018.

### MASTER CLASS DE JAZZ

Cette Master class s'est déroulée en amont du «festival de Big Bands Jazz en Vendanges». Cette année 2017, l'intervenant a été Bernard Camoin, un célèbre tromboniste habitant le département. Il a également été le parrain du Festival qui s'est déroulé les 8-9 et 10 septembre à Château-Virant. La Master class consiste à «coacher» les big qui feront parti du festival pour améliorer leurs interprétations de morceaux de leurs répertoires : travail sur la rythmique, la mise en place des riffs, coaching du chef d'orchestre. Ce n'est pas une master-classe individuelle mais bien un «coaching» d'ensemble des formations.

Tous les musiciens de tous les big peuvent assister aux master-classes des autres big. En 2018, une nouvelle master class est prévue avec un autre référent jazz de la région.

### FESTIVAL «JAZZ EN VENDANGES»

L'édition 2017 a été organisée au célèbre domaine viticole Château-Virant et a bénéficié de la générosité de la famille Cheylan, propriétaire et producteur. Elle a également bénéficié du soutien de la ville Lançon-Provence (podium de concert, chaises, tables).

3 soirées ont été programmées avec 6 concerts où les formations suivantes se sont produites :

- Sébastien Torregrosa Quartet
- Aubagne Jazz-Band
- Garden Swing Quintet
- Big Band d'Aix-en-Provence
- Jazzmania Septet
- Marignane School Big Band. ■

**2** Le chœur «Divertimento» sous la direction de Carlos Gomez-Orellana lors du festival de chorales «Choralissimo»



# CMF MÉDIA

## RÉPÉTER AUTREMENT

BONNES PRATIQUES | PAR CARL PLESSIS RESPONSABLE DOCUMENTATION

**Consciente de la nécessité pour les élèves des Établissements d'Enseignement Artistique (EEA) de bénéficier d'un accompagnement de qualité pour leur travail personnel, répétitions et examens, la CMF s'est engagée depuis 1996, dans l'enregistrement des nombreux morceaux sélectionnés par ses commissions pédagogiques. Longtemps associée aux CDs réalisés par Studio 12, cette offre change désormais et devient numérique avec CMF Média.**

1 Cassandra Le Cunff,  
bassoniste teste  
l'application *ChorusPlay*  
Photo © Camille Matet

### CMF MÉDIA

Le projet CMF Média est conçu comme la continuité du partenariat avec Studio 12. Destiné principalement, mais pas uniquement, aux établissements d'enseignement artistique, il abandonne le support CD au profit d'enregistrements numériques associés à l'application pour tablettes et smartphones *ChorusPlay* et téléchargeables via une plateforme dédiée. Ces enregistrements doivent répondre à quatre objectifs différents :

- pour l'élève, permettre l'interprétation des morceaux finalisés et la répétition à domicile ;
- pour les professeurs, servir à la prescription de morceaux adaptés à l'élève et aux répétitions pendant le cours ;
- pour les établissements d'enseignement artistique, permettre de pallier le manque d'accompagnateurs pianistes lors des passages d'examens et les auditions ;
- pour les compositeurs et éditeurs, contribuer à la promotion et la valorisation des pièces pédagogiques.

L'accès à ces ressources se fera par souscription à un abonnement annuel autorisant le téléchargement de toutes les pièces du catalogue et permettant ensuite leur diffusion gratuite auprès des élèves.

**Le tarif dépend du type de structure :**

- 100 € pour les écoles de musique
- 300 € pour les conservatoires agréés
- avec une réduction de 50 % pour les établissements adhérents à la CMF. ▶

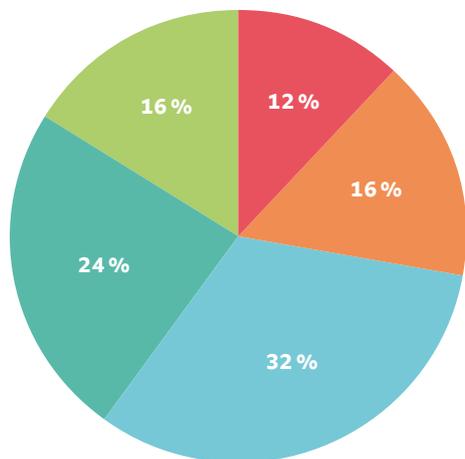
### HISTORIQUE

Le projet CMF Média découle du partenariat existant depuis 20 ans avec Studio 12. Celui-ci, localisé à Exincourt, près de Montbéliard, a été engagé par la Confédération Musicale de France dès 1996 pour fabriquer des cassettes puis des CD dans le cadre des épreuves d'écoute globale de formation musicale. Toutefois, à partir de 2000, la Fédération musicale de Franche Comté (FMFC) propose un projet plus ambitieux : réaliser des enregistrements audio des épreuves instrumentales afin de perfectionner le travail des candidats aux Examens Fédéraux. Un appel d'offres est lancé, que Studio 12 remporte et qui commence dès lors à enregistrer les pièces d'examens et d'intercycles des cycles 1 et 2 pour la plupart des instruments à vent et pour les percussions. Toutefois, avec une érosion continue du nombre de ventes depuis 2004, il était important pour la CMF de redynamiser cette offre en tablant sur le numérique. Aussi, s'il sera toujours possible d'acheter des CDs à Studio 12 parmi le catalogue de plus de 1600 pièces enregistrées des années précédentes **SITE** [www.cmf-musique.org/pole-documentaire/enregistrements](http://www.cmf-musique.org/pole-documentaire/enregistrements), CMF Média prendra le relais pour les nouveautés.

## ENQUÊTE

Avant de lancer CMF Média, la CMF a procédé, en décembre 2016, à une enquête électronique auprès d'une partie de ses établissements d'enseignement artistique (EEA) afin de déterminer son intérêt. L'échantillon de 120 établissements sondés montre un intérêt global favorable pour CMF Média.

### INTÉRÊT GLOBAL POUR L'OFFRE CMF MÉDIA



■ Pas intéressé    ■ Moyennement intéressé    ■ Intéressé  
 ■ Peu intéressé    ■ Intéressé

Si l'offre CMF Média ne suscite pas un plébiscite, elle ne provoque en aucun cas un rejet. En effet, moins de 40 % des EEA sont réceptifs à ce projet et un tiers attend d'en voir les développements pour réellement se prononcer.

Les résultats du questionnaire, combinés à une petite enquête téléphonique, ont permis de discerner différents profils parmi les EEA :

- les petites structures (moins de 100 élèves), qui sont près d'un tiers à ne pas voir d'intérêt pour l'offre CMF Média, principalement parce qu'elles font rarement passer d'examens ;
- les moyennes structures (de 100 à 300 élèves) sont les plus intéressées par CMF Média : elles n'ont pas toujours assez d'accompagnateurs et le catalogue de CMF Média les intéresse pour la répétition à domicile ;
- les structures de plus de 300 élèves, souvent des EEA classés, disposent presque systématiquement d'accompagnateurs en nombre suffisant pour les examens, mais sont intéressées par le catalogue de CMF Média pour les répétitions à domicile.

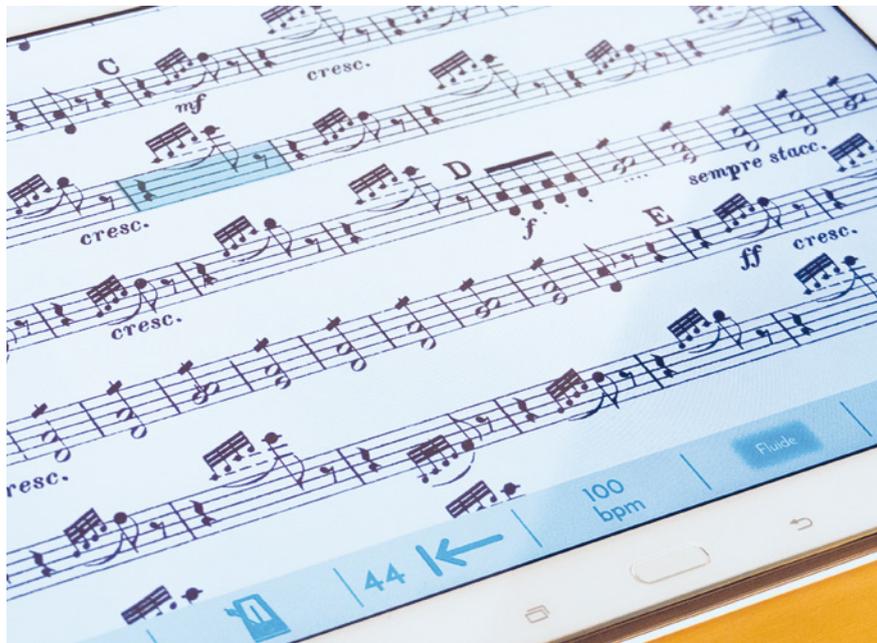
### PARTENARIAT AVEC CHORUS POINT

En août 2017, la CMF a fait le choix de confier à la jeune start-up *ChorusPoint* et à son fondateur Guy de la Servette l'enregistrement de morceaux pour les 19 instruments suivants, réalisés pour la plupart par des professionnels du conservatoire de Limonest (69) et de la région Lyonnaise :

- |                     |                  |               |
|---------------------|------------------|---------------|
| - Violon            | - Clarinette     | - Tuba ténor  |
| - Alto              | - Basson         | - Tuba basse  |
| - Violoncelle       | - Saxophone Mib  | - Percussions |
| - Contrebasse       | - Saxophone Sib  | - Batterie    |
| - Flûte à bec       | - Trompette      | - Trombone    |
| - Flûte traversière | - Cor d'harmonie |               |
| - Hautbois          | - Saxhorn        |               |

Le catalogue sera donc augmenté tous les ans d'environ 140 morceaux de cycle 1 et 2, en priorité les pièces prévues pour les examens de fin de cycle. Une fois abonné, il vous suffira, à partir de mars 2018, de vous identifier

**SITE** [www.cmf-media.org](http://www.cmf-media.org) pour télécharger les pistes



2

instrumentales et d'accompagnement ainsi que les calques électroniques. Si vous souhaitez bénéficier des avantages d'une partition numérique, vous n'aurez plus qu'à «photographier» votre partition avec votre tablette, ouvrir l'application *ChorusPlay*, et y associer le calque correspondant.

2 L'application *ChorusPlay* sur tablette

### CHORUSPLAY

*ChorusPlay* est une application disponible sur smartphones et tablettes Android s'adressant aux musiciens pour les aider dans leur pratique musicale et leur progression sur les partitions. Ayant remporté le prix de l'innovation technologique pour l'enseignement de la musique de la Chambre syndicale des Éditeurs de Musique, *ChorusPlay* est aussi un outil en support des professeurs de musique auprès de leurs élèves.

Très facile à utiliser, *ChorusPlay* permet de travailler aisément les morceaux chez soi, en déplacement, en cours, en répétition...

L'application permet de :

- suivre sur la partition en écoutant des enregistrements «réels»
- varier le volume de chaque voix
- s'exercer avec un métronome
- annoter les partitions, et passer au «zéro papier»
- écouter avec un tempo ralenti
- s'enregistrer à la volée

Contrairement aux autres outils du marché, *ChorusPlay* est compatible avec toutes les partitions en votre possession puisqu'il suffit de les photographier et de créer très facilement un calque.

### CONCLUSION

L'avènement des tablettes a apporté un intérêt supplémentaire à la partition numérique. Enfin elle est devenue vraiment nomade et pas seulement destinée à être affichée sur un ordinateur : quelques centaines de grammes suffisent désormais à transporter une bibliothèque entière pour aller à un cours, à une répétition ou même à un concert. Bien plus, à l'image des collèges et lycées, les écoles de musique et conservatoires seront très certainement amenés à s'équiper massivement dans les prochaines années en tableaux blancs interactifs, logiciels, Espaces Numériques de Travail (ENT) et tablettes. Avec CMF Média, la CMF souhaite accompagner cette transition. ■

# SOURIEZ VOUS ÊTES FILMÉ

## GÉRER L'IMAGE DES PERSONNES

BONNES PRATIQUES | PAR CAROLINE RAINETTE RESPONSABLE COMMUNICATION

**Une association est régulièrement amenée à produire des images (photos ou vidéos) dans lesquelles peuvent apparaître ses membres, salariés, bénévoles ou encore usagers. Il lui appartient de veiller au respect de l'image de ces personnes, sous peine de dommages et intérêts.**

1. Tribunal civil de la Seine, 16 juin 1858
2. Cour de Cassation, 23 octobre 1990
3. Cour d'Appel de Paris, 8 mars 1985
4. Tribunal civil de la Seine, 16 juin 1858
5. Tribunal civil de la Seine, 16 juin 1858
6. Cour de Cassation, 15 février 2005
7. Cour de Cassation, 22 octobre 2009

### FONDEMENT DU DROIT À L'IMAGE

Admis depuis longtemps par les tribunaux, le droit à l'image est un droit purement prétorien. Les premières décisions interviennent en 1858 avec la reconnaissance du droit pour le modèle de s'opposer à la reproduction de son portrait<sup>1</sup>. La loi de 1970 puis l'article 9 du Code civil vont consacrer le droit au respect de la vie privée. Pour autant, s'il tire désormais sa légitimité de ce texte et bien qu'il ne recouvre pas nécessairement une violation de la vie privée, le droit à l'image n'est toujours pas expressément reconnu par les textes et demeure un droit jurisprudentiel.

### QUI SONT LES TITULAIRES DU DROIT À L'IMAGE ?

Toute personne «quels que soient son rang, sa naissance, sa fortune, ses fonctions présentes ou à venir»<sup>2</sup> est titulaire de ce droit dès lors qu'elle se trouve :

- **dans un lieu privé.** Le seul fait de filmer ou photographier une personne dans un lieu privé et à son insu peut donner lieu à des sanctions pénales. Peu importe que l'image ainsi produite reste à l'usage interne de l'association et qu'elle ne soit pas reproduite ou diffusée. La personne dont l'image est captée doit donc donner son consentement préalablement à la prise de vue. Ainsi, l'utilisation de photos réalisées lors d'une assemblée générale accessible aux seuls adhérents de l'association ou à l'occasion d'activités réservées à des usagers désignés (concert destiné aux résidents d'une maison de retraite par exemple) doit être autorisée.

- **dans un lieu public lorsqu'elle apparaît de manière isolée et reconnaissable.** Est considéré comme public le lieu accessible à tous : rue, stade, jardins, boutiques ou espaces de réception du public (plage privée payante, salles d'exposition, locaux affectés au culte, etc.).

Toute personne dispose donc de la possibilité de s'opposer à la diffusion d'éléments relatifs à son image ou, au contraire, d'y consentir. Le consentement exprès de la personne doit être obtenu non seulement pour la fixation de son image (photographie, film), mais également pour sa diffusion ou son exploitation (publication dans un magazine, sur Internet...), le consentement à la première n'emportant pas automatiquement le consentement à la seconde<sup>3</sup>.

### QUI CONSENT ?

Le droit à l'image est réservé aux seules personnes physiques. L'association, personne morale, ne dispose donc d'aucune protection au titre du droit à l'image<sup>4</sup>.

Seule la personne physique concernée peut consentir à la captation et à la diffusion de son image.

En présence de mineurs, il appartient aux titulaires de l'autorité parentale de donner leur consentement<sup>5</sup>. En cas d'exercice conjoint, les deux signatures sont en principe requises. Cependant, on peut légitimement distinguer l'image prise dans un cadre scolaire ou d'activités extrascolaires, par exemple, de celle prise dans un cadre moins récréatif. Dans le premier cas, on peut considérer qu'il s'agit d'un acte usuel de l'autorité parentale nécessitant l'accord d'un seul parent ;

dans la seconde hypothèse, il conviendrait au contraire de rétablir le double accord parental. On peut noter également que les tribunaux reconnaissent au mineur ayant suffisamment de discernement le pouvoir d'intervenir dans la décision, à savoir refuser l'utilisation de son image malgré l'accord de ses parents ou, au contraire, y consentir malgré un refus des parents. Dans le cas de mineur en capacité de discernement, pour éviter tout problème, il peut donc être prudent d'obtenir l'autorisation du mineur en sus de celle des titulaires de l'autorité parentale.

En présence de majeurs sous mesure de protection juridique, depuis le 1er janvier 2009 et l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, la personne protégée prend seule les décisions relatives à sa personne dans la mesure où son état le permet. Dans le cas contraire, «le juge ou le conseil de famille s'il a été constitué peut prévoir qu'elle bénéficiera [...] de l'assistance de la personne chargée de sa protection. Au cas où cette assistance ne suffirait pas, il peut, le cas échéant après l'ouverture d'une mesure de tutelle, autoriser le tuteur à représenter l'intéressé».

Enfin, le droit à l'image s'éteint au décès de la personne<sup>6</sup>. Les descendants ou proches ne peuvent donc pas s'opposer à la publication de l'image d'un défunt prise de son vivant, sauf à apporter la preuve d'un préjudice personnel<sup>7</sup> ou une atteinte à la dignité du défunt et au respect dû aux morts.

### SOUS QUELLE FORME SE FAIT LE CONSENTEMENT ?

Le consentement de la personne à l'utilisation de son image peut être exprès ou tacite<sup>8</sup>. Cependant, le caractère tacite ne peut pas se déduire du seul fait de se trouver dans un lieu public. Dans tous les cas, il appartiendra à l'association de rapporter la preuve du consentement. On ne pourra donc que conseiller d'obtenir un consentement écrit de la part de la personne concernée. L'autorisation est en outre obligatoirement écrite pour les mineurs et les majeurs protégés dont l'assistance ou la représentation de leur protecteur est nécessaire.

Le consentement de la personne doit en outre être spécifique et non généralisé. Ainsi en cas de consentement pour une première diffusion d'image, l'association devra obtenir à nouveau le consentement de la personne pour une rediffusion si celle-ci n'avait pas été prévue dans l'accord initial.

### LES LIMITES DU DROIT À L'IMAGE

Le droit à l'image n'est pas absolu et connaît une série d'exceptions, notamment face au droit à l'information et à la liberté de la presse.

- La personne doit être parfaitement reconnaissable. Ainsi, lorsque l'image est floutée, de mauvaise qualité, ou encore ne représentant qu'une partie du corps, il ne pourra y avoir aucune atteinte si les traits de la personne sont occultés et non identifiables par d'autres éléments représentatifs de son cadre de vie ou d'objets personnels. De même lorsque ▶

l'image est prise en public dans une foule, l'atteinte n'est pas constituée.

• Le droit à l'information l'emporte sur le droit à l'image : « ce droit doit se combiner avec l'exercice de la liberté de communication des informations, ce dont il résulte qu'une personne ne peut s'opposer à la réalisation et à la divulgation de son image chaque fois que le public a un intérêt légitime à être informé »<sup>8</sup>. Ainsi, la publication de clichés représentant une personne seule, pris lors de manifestations publiques, ne porte pas atteinte à son droit à l'image. Toutefois ces images ne peuvent être utilisées sans autorisation que le temps de l'événement et uniquement pour illustrer l'information relative à ladite manifestation. L'exception ne s'applique donc pas à l'utilisation d'images à des fins publicitaires ou plusieurs mois après ledit événement.

• Le droit à l'image est également largement atténué face à la liberté de création artistique,<sup>9</sup> et à la liberté d'expression par la caricature,<sup>10</sup> sauf à ce que l'image soit contraire à la dignité de la personne ou comporte des conséquences d'une particulière gravité pour la personne représentée.

## LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION POUR ATTEINTE AU DROIT A L'IMAGE

Il est peu fréquent qu'une association soit mise en cause pour atteinte au droit à l'image, mais si la responsabilité de l'association venait à être appelée, elle pourrait l'être sur le plan civil et sur le plan pénal.

• Responsabilité civile : à défaut de consentement préalable l'association engage sa responsabilité civile. Elle pourra être amenée à réparer le dommage causé du fait de l'atteinte patrimoniale et/ou morale causée par cette publication ou diffusion, notamment en retirant les photos ou vidéos litigieuses et, le cas échéant, en versant des dommages et intérêts.

• Responsabilité pénale : l'article 226-1 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait de photographier ou filmer, sans son consentement, une personne se trouvant dans un lieu privé ou de transmettre l'image ou la vidéo - même sans diffusion - si la personne n'était pas d'accord pour qu'on la photographie ou la filme.

## LE DROIT À L'IMAGE ET LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Lorsque l'image d'un bénévole, adhérent, salarié d'une association est diffusée sur Internet sans son autorisation, celui-ci a la possibilité, sauf si la publication entre dans le cas des exceptions vues ci-dessus, d'en demander le retrait. Il s'agit ici du droit d'opposition encadré par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : « toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement »<sup>12</sup>. Pour lui permettre d'exercer ce droit, l'association doit proposer un formulaire de contact en ligne ou, tout au moins, indiquer les coordonnées d'un responsable dans les mentions légales du site. L'association dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre à la demande. Si à l'issue du délai de deux mois, l'association n'a pas répondu, la personne concernée a la possibilité de saisir la CNIL. Si l'association a formulé une réponse dans ce délai de deux mois mais que la personne ne la trouve pas satisfaisante, elle peut adresser une plainte à la CNIL. La CNIL pourra notamment prononcer des sanctions telles que des avertissements ou des injonctions. Pour prévenir un dommage imminent ou faire cesser un trouble manifestement illégitime, la personne qui souhaite obtenir le retrait de son image publiée sans son consentement sur Internet peut également saisir le juge des référés sur le fondement de l'article 809 du Code de procédure civile.

### OBTEINIR UNE AUTORISATION POUR ÉVITER LES PROBLÈMES !

C'est à l'association utilisatrice de l'image de démontrer qu'elle a l'autorisation de l'intéressé. Afin d'éviter toute difficulté, elle a donc intérêt à obtenir le consentement écrit de la personne photographiée ou filmée, préalablement à l'utilisation de son image.

À bien noter : l'autorisation doit établir clairement la durée d'utilisation de l'image, la nature des supports (web, presse, affiche, etc.), la finalité de cette utilisation (publicité, information, appel à dons, etc.), la gratuité (ou non) de cette utilisation, etc. Ces différentes conditions et limites doivent être respectées strictement.

Télécharger un modèle d'autorisation : **SITE** <https://lc.cx/gdZs>. ■

8. Cour de Cassation, 7 mars 2006
9. Cour de Cassation, 30 juin 2004
10. Cour d'Appel de Paris, 5 novembre 2008
11. Cour de Cassation, 13 janvier 1998
12. Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

# AGENDA

PAR CAMILLE MATET

## ÉVÉNEMENTS CMF

### RAPPEL : APPEL DE COTISATIONS 2018

L'appel de cotisations 2018 a été lancé par la CMF auprès des fédérations d'adhésion depuis le 6 novembre 2017. Les différentes étapes de l'appel de cotisations ont été simplifiées. Aujourd'hui, réaliser et répondre à l'appel de cotisations par CMF Réseau/Opentalent est plus simple et plus pratique! ■

**SITE** <http://bit.ly/2htFUeM>

### CHAMPIONNAT NATIONAL DE BRASS BAND 2018 : LA BILLETTERIE EST OUVERTE !

LES 24 ET 25 FÉVRIER À LA CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES

Au programme le samedi 24 février 2018 :

- de 14 heures à 18h30 : Brass bands en divisions 3, 2 et 1

- à 20h30 : Concert avec « Le Spectre d'Ottokar », « Nantes Philharmonie » et le « Quatuor Ellipsos »

Le dimanche 25 février 2018 :

- de 10 heures à 19 heures : Brass bands en division Excellence et Honneur

- à 20 heures : Cérémonie de remise de prix ■

**SITE** [www.brassband.cmf-musique.org](http://www.brassband.cmf-musique.org)

### 4 CONCOURS NATIONAUX D'ENSEMBLES MUSICAUX AGRÉÉS CMF EN 2018

À QUILLAN (AUDE) LES 28 ET 29 AVRIL 2018

La CMF Aude organise un concours pour orchestres d'harmonie et big bands à Quillan les 28 et 29 avril 2018. ■

Contact : Marielle Toustou ; **TÉL.** 0640126371 ;

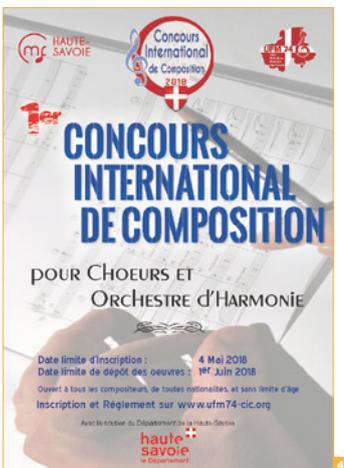
**MAIL** [marielle.toustou@orange.fr](mailto:marielle.toustou@orange.fr)

À SAINT-APOLLINAIRE (CÔTE D'OR)

LES 19 ET 20 MAI 2018

L'Association Musicale de Saint-Apollinaire (AMSA) organise un concours pour orchestres d'harmonie, batteries-fanfars, Orchestres de fanfare, ▶





classes d'orchestre et ensembles instrumentaux à Saint-Apollinaire les 19 et 20 mai 2018. ■

Contact : Christophe Morizot ; **TÉL.** 06 11 03 25 98 ;  
**MAIL** christophe.morizot@amsa-musique.com

À BOUZONVILLE (MOSELLE)  
LES 26 ET 27 MAI 2018

La CMF Moselle et Meuse organise un concours pour orchestres d'harmonie, batteries-fanfanes, orchestres de fanfare, orchestres symphoniques et orchestres d'accordéon à Bouzonville les 26 et 27 mai 2018. ■

Contact : Yannick Pierre ; **TÉL.** 06 17 08 02 86 ;  
**MAIL** yannickpierre@cmf2m.fr

À SAINT-PIERRE-DES-CORPS (INDRE ET LOIRE)  
LE 3 JUIN 2018

L'Harmonie Municipale de Saint-Pierre-des-Corps organise un concours pour orchestres d'harmonie le 3 juin 2018. ■

Contact : Christophe Perault ; **TÉL.** 02 47 32 06 87 ;  
**MAIL** saintpierremusique@orange.fr

#### 4 ÉVÉNEMENTS LABELLISÉS PAR LA CMF EN 2018

##### CONCOURS CALUIRE ET CLARINETTES (MÉTROPOLE DE LYON) 1

LES 10 ET 11 MARS 2018

La 1<sup>re</sup> édition de *Caluire et Clarinettes* se tiendra le samedi 10 et dimanche 11 mars 2018. L'Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2) accueillera l'événement. Venez participer à deux journées exceptionnelles qui rassembleront plus de 100 clarinettes autour de deux défis, des ateliers et une création avec le Grand Ensemble de Clarinettes. Ouvert à tous les élèves, amateurs, enfants, adultes ayant au minimum 2 ans de pratique (à l'exception des clarinettes titulaires du DEM). ■

Informations et inscriptions :  
**SITE** [www.musicamc2.fr/calendrier/caluire-et-clarinettes-2018](http://www.musicamc2.fr/calendrier/caluire-et-clarinettes-2018)

##### FESTIVAL D'ORCHESTRES AMATEURS DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (VOSGES) 2

DU 13 AU 15 AVRIL 2018

Fort du succès de sa première édition en 2016, l'Association «Orchestre +» lance la deuxième édition de ce festival dédié aux ensembles amateurs. Il se déroulera les 13, 14 et 15 avril 2018 à Saint-Dié-Des-Vosges. De nombreux événements viendront marquer cette édition. ■

Informations et inscriptions :  
**SITE** <https://sites.google.com/orchestreplus.fr/orchestral>

##### CONCOURS NATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE REMIREMONT (VOSGES) 3

LE 21 AVRIL 2018

La 2<sup>e</sup> édition du Concours National de Musique de Chambre aura lieu le samedi 21 avril 2018 au Centre Culturel de Remiremont (Place de l'abbaye). ■

Informations et contact : Pierre-Marie Budelot  
**MAIL** p-marie.budelot@ccpvm.fr

##### CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION DE HAUTE-SAVOIE 2018 4

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 4 MAI 2018

Le Département de la Haute-Savoie organise un Concours International de Composition pour

Orchestre d'Harmonie, Chœur et Chœur d'enfants. Ce concours vise à enrichir, renouveler et promouvoir le répertoire des musiques originales pour Orchestre d'Harmonie et à mettre en lumière le travail des compositeurs de notre temps. Il est ouvert aux compositeurs de toutes nationalités, sans limite d'âge. Le Jury est constitué de personnalités musicales et pour cette 1<sup>re</sup> édition, le choix de la thématique est libre. Date limite d'inscription : 4 mai 2018. ■

Informations et inscriptions :  
**SITE** [www.ufm74-cic.org](http://www.ufm74-cic.org)

##### FESTIVAL POLYPHONICS 5

LE 19 MAI 2018

L'Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin, membre de la CMF, organisera la 3<sup>e</sup> édition du Festival Polyphonics le 19 mai 2018 au Théâtre de Sainte-Marie-aux-Mines.

Polyphonics, une idée originale de la fédération, est le «Festival Jeune» haut-rhinois de toutes les musiques en pratiques collectives (chorale, harmonie, à cordes, amplifiées). Seule condition pour participer, le groupe doit être constitué majoritairement de musiciens de moins de 25 ans. Les organisateurs attendent 300 musiciens ou plus qui se succéderont sur plusieurs scènes disposées sur le site du Théâtre de Sainte Marie aux Mines ainsi qu'environ 1000 spectateurs. ■

Informations et inscriptions :  
**SITE** <http://festivalpolyphonics.com>

#### ACTUALITÉS

##### LA FLÛTE ENCHANTÉE DE MOZART

DU 7 AU 11 FÉVRIER 2018

À l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de Maurice Béjart et du 30<sup>e</sup> anniversaire de la compagnie, le «Béjart Ballet Lausanne» entame une tournée internationale. Retrouvez 5 représentations exceptionnelles du 7 au 11 février prochain au Palais des Congrès de Paris sous la direction de Gil Roman. ■

Informations et réservations :  
**SITE** [www.bejart.ch/spectacle/la-flute-enchantee-paris](http://www.bejart.ch/spectacle/la-flute-enchantee-paris)

##### 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU FESTIVAL CHORUS

DU 2 AU 8 AVRIL 2018

Fort du succès de la 29<sup>e</sup> édition, le Département des Hauts-de-Seine organise à nouveau le festival Chorus. Vous avez rendez-vous du 2 au 8 avril avec notamment le groupe «Suprême NTM» qui clôturera le festival. ■

Réservations et informations :  
**SITE** [www.laseinemusicale.com](http://www.laseinemusicale.com)

##### CONCERT CLARINETTE ET ORCHESTRE

DU 10 MARS AU 14 AVRIL 2018

Sous la direction de Marc Garetto de l'orchestre «Les 3 Clefs» (adhérent CMF) basé à Solérier (26), le concert va être joué dans différentes villes de la Drôme et l'Ardèche. Vous pourrez y assister le 10 mars à Solérier (26), le 24 mars à Vals les Bains (07), le 31 mars à Taulignan (26) et le 14 avril à Viviers (07) et écouter le soliste Jonathan Gleyse, diplômé d'un double master de la haute école de musique de Lausanne. ■

Informations et renseignements :  
**TÉL.** 06 18 80 19 44 ; **MAIL** [3clefs@gmail.com](mailto:3clefs@gmail.com)

## EN BREF

### LA CMF DE PLUS EN PLUS CONNUE ET RECONNUE !

La CMF, plus importante fédération culturelle en France, s'emploie avec constance à être identifiée comme référent incontournable dans les champs de la pratique collective du spectacle vivant en amateur, de l'éducation et des enseignements artistiques et à participer aux débats et propositions de l'État et des collectivités territoriales.

Bouchra Habbache-Rezki, représentant la CMF Bourgogne et Franche Comté, a ainsi été nommée au CESER Bourgogne-Franche-Comté

**SITE** [www.ceser.bourgognefranche.comte.fr](http://www.ceser.bourgognefranche.comte.fr) par accord entre les structures œuvrant dans le champ de la création et de la diffusion artistiques.

Les conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux (CESER) sont placés auprès des conseils régionaux. Avec eux, ils forment les collectivités territoriales « régions » et concourent à leur administration par les avis qu'ils rendent.

Chaque CESER est composé de 4 collèges représentant les entreprises et les activités professionnelles non salariées, les syndicats de salariés, les organismes et associations participant à la vie collective régionale, et des personnalités qualifiées.

Ils sont obligatoirement saisis sur tout document budgétaire et schéma d'orientation émanant de leur région. Les présidents des conseils régionaux peuvent également les saisir pour recueillir leur avis ou étude sur tout sujet de leur choix. Enfin ils peuvent s'autosaisir sur tout sujet d'intérêt régional ou être sollicités par les préfets pour analyser l'action de l'État en région.

Lieu de partenariat, ils contribuent à un développement équilibré sur l'ensemble des territoires concernés et facilitent la recherche de cohésion et de solidarités, source d'innovation, de régulation et de prévention sociales. Leurs travaux s'inscrivent dans la durée, souvent dans une approche prospective. ■

### ROCK SYMPHO 2017

Le SIM (Syndicat Intercommunal de Musique du canon de Renwez), à l'initiative de Rock Sympho 2017, s'était fixé comme objectif de mettre en place deux concerts de rock symphonique réunissant de nombreux élèves et professeurs de diverses écoles de musique des Ardennes désireux d'associer la musique rock et la musique classique. Cet événement fédérateur fit salle comble les vendredi 13 et samedi 14 octobre 2017 grâce au soutien de la ville de Charleville-Mézières qui adhéra à ce pari fou et mit le théâtre municipal à disposition dès que le président du SIM, Benoît Didier, vint présenter le projet.



1



2

1 Concert de rock symphonique lors du festival «Rock sympho 2017» à Charleville-Mézières

Après un travail titanesque d'écriture réalisé par Valérie Delamarre afin d'adapter les standards de rock à cette composition d'orchestre, ce sont plus de 70 musiciens et choristes qui ont répété près de six mois sous la baguette de Dan Mercureanu pour conquérir le public et faire de «Rock Sympho» un véritable succès. Le programme musical élaboré par le batteur, Patrice Haro, enseignant au SIM et porteur du projet, était composé de grands standards allant de Queen à Led Zeppelin, King Crimson, mais aussi Muse, Chicago Transit Authority, Sting et The Beatles. La logistique nécessaire aux répétitions et à la mise en place des concerts a été assurée par le SIM avec le soutien de nombreux partenaires tant publics que privés, du CRD et de CMF Ardennes, sans oublier tous ceux qui ont œuvré dans l'ombre pour le transport et le prêt de matériel, le son, les éclairages et la sympathique équipe du théâtre, toujours disponible. Le suivi administratif du projet a été assuré avec brio par Karine Pouillaude, la secrétaire du SIM.

Les musiciens de l'orchestre symphonique et de l'ensemble rock réunis spécialement pour cet événement rarissime ont ainsi pu découvrir des pratiques musicales bien différentes des interprétations habituelles de chacun et goûter à une expérience formatrice pour tous. Les choristes, lecteurs ou non, encadrés par Nathalie Robcis et Marie-Odile Pochylski ont dû appréhender ce registre musical peu habituel en travaillant sur partitions ou sur bande-son. La restitution des voix et des instruments, sonorisés individuellement, a été confiée à un ingénieur du son. Un public enthousiaste a assuré les chœurs en fin de spectacle sur les reprises de *Let it be* et les chanteurs n'étaient plus une trentaine mais des centaines.

L'envie est grande de renouveler cette fabuleuse

2 Concert de l'orchestre d'harmonie de Saint-Omer à la chapelle des Jésuites de Saint-Omer, avec comme invité d'honneur le chef d'orchestre M. Yeh Shu Han

expérience mais pour l'instant, c'est un DVD qui est en cours de réalisation pour ceux qui ont raté l'événement. ■

**BENOÎT DIDIER**  
PRÉSIDENT DU SIM

### UNE BRISE TAÏWANAISE AVEC L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE SAINT-OMER

Le vendredi 8 décembre dernier a eu lieu, dans le cadre magnifique que constitue la Chapelle des Jésuites de Saint-Omer, un concert exceptionnel devant plus de 450 personnes. L'invité d'honneur de ce concert était Monsieur Yeh Shu Han, chef d'Orchestre du «China Youth Corps Wind Orchestra» et directeur artistique de nombreux festivals en Asie.

La première partie revenait au «Brass-Band de l'Aa» (Brass Band du CRD) avec 4 pièces. Cette formation de cuivres a brillamment ouvert la soirée et a eu l'honneur d'accompagner Monsieur Yeh Shu Han en soliste au cornet à pistons pour deux des pièces du répertoire (*The Mission* d'Ennio Morricone et *From the Shores of the Mighty Pacific* d'Herbert L. Clarke).

En seconde partie, Monsieur Yeh Shu Han a pris la direction de «l'Orchestre d'Harmonie de Saint-Omer» pour une série d'œuvres toutes plus belles et difficiles les unes que les autres. Nous avons remarqué au passage les Variations sur un thème de Paganini, arrangées par James Barnes, *Sinfonia Nobilissima* de Robert Jager ou encore *Hymn of the Highlands* de Philip Sparke. Notre directeur Taïwanais d'un jour avait également apporté quelques morceaux à connotation asiatique qui ont fait souffler dans l'édifice une douce brise qui a enchanté le public. Quant au directeur titulaire, Philippe Le Meur, il avait ▶



3 Concert de «l'Ensemble orchestral Polyphonia» réalisé le 19 novembre 2017 au Théâtre de Charleville-Mézières

rejoint le pupitre des clarinettes pour ce concert. Néanmoins il a repris la direction de l'Orchestre lorsque Monsieur Yeh Shu Han a sorti sa trompette pour une interprétation magistrale d'un morceau intitulé *le Pigeon et le Garçon*, extrait de la bande originale d'un film d'animation japonais, *le Château dans le Ciel*.

À noter, qu'après avoir été ovationnés par la salle debout, les musiciens ont rendu un ultime hommage à Johnny Hallyday en interprétant *L'Envie*. Monsieur Yeh Shu Han, est ravi de cette semaine audomaroise. Il a travaillé avec les élèves des classes de cuivres du CRD et a beaucoup apprécié le travail avec l'Orchestre. Il a d'ailleurs invité celui-ci au Jeju Band festival en Corée du Sud, pour l'été 2019 et à Tainan à l'Asia Pacific Band Directors Association, au sud de Taïwan en 2020. ■

**BRUNO DRINKEBIER**

PRÉSIDENT DE L'HARMONIE DE SAINT-OMER

### L'ASSOCIATION « ENSEMBLE ORCHESTRAL POLYPHONIA » DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

L'association «Ensemble orchestral Polyphonia» a eu une activité musicale assez dense en ce dernier trimestre 2017 : 2 concerts de musique de chambre au Foyer du Théâtre et un concert symphonique au Théâtre de Charleville-Mézières. Après un concert de qualité exceptionnelle en la Basilique Notre-Dame d'Espérance de Mézières, à la mi-juin, avec Dan Mercureanu à la direction de l'orchestre, compositeur de la 1<sup>re</sup> œuvre du programme *In Mémorial Bela Bartok*, pour deux ensembles à cordes, Dominique Tassot, soliste dans le Concerto pour saxophone (alto) d'Alexandre K. Glazounov, et Pascale Rouet, aux grandes orgues dans le Concerto pour orgue de Francis Poulenc, et, pour clore cette prestation remarquable par l'*Aria de la Suite n°3* de J.-S. Bach.

Nous souhaitons construire avec le Service culturel de la ville un cycle de concerts de musique de chambre qui se donnerait tous les ans, entre octobre et décembre.

Un duo harpe-clarinette a initié cette nouvelle coutume carolomacérienne, le 22 octobre 2017. Je ne vous détaillerai pas le cv des artistes, cela prendrait trop de temps, mais sachez en substance qu'ils enseignent tous deux leur art avec passion, Jérôme étant le professeur de clarinette

du CRD d'Ardenne Métropole. Leur talent les a largement fait voyager sur notre globe. Nous avons accueilli Anne-Gaëlle et Jérôme Schmitt, venus de Metz, qui nous ont offert une parenthèse dans nos vies agitées, un instant de lévitation et de retour sur soi. Nous nous sommes laissés transporter au son mystique de la harpe d'Anne-Gaëlle et au son envoûtant de la clarinette de Jérôme.

Ce cycle s'est poursuivi le 3 décembre 2017 avec l'ensemble «les Monts du Reuil» qui nous a transporté dans un répertoire baroque. Les deux violonistes, la violoncelliste et la claveciniste nous ont offert un instant musical empreint de virtuosité, d'écoute respectueuse et de maîtrise. Nous avons voyagé dans le temps, en présence d'instruments baroques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et dans l'histoire, grâce aux explications fournies lors de ce concert.

Le public a été au rendez-vous de ces deux moments puisque nous avons fait salle comble dans le foyer du TCM par deux fois. Un grand merci à notre public!

Le point d'orgue de l'année «Polyphonia» aura été le concert du 19 novembre 2017, donné au Théâtre de Charleville-Mézières, où nous avons joué un programme autour de Tchaïkovsky, en cette année sur le thème de la Russie : *Le Scherzo de la Symphonie n°4*, des extraits du ballet *Casse-Noisette* et surtout le *Concerto pour violon*. Nous avons eu l'immense privilège d'accueillir Pascal Monlong, notre concertiste, venu d'Épinal. Un amoureux de la musique, qui a accepté avec le plus grand naturel de se frotter à ce monument du répertoire. Il a récolté le plus grand respect de tout l'orchestre, y compris, de notre Chef à tous, Dan Mercureanu, la baguette et le Directeur artistique de notre ensemble. Le public s'est montré conquis au travers d'applaudissements nourris et nous le remercions d'avoir été si fourni. ■

**TIPHAINE HÉNAUX**

PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION

### L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU CAMPUS D'ORSAY

L'orchestre symphonique du campus d'Orsay a réalisé cette année le premier enregistrement mondial d'une symphonie écrite en 1897 par Fernand Halphen, 2<sup>e</sup> prix de Rome 1896,



4 Couverture du CD «Musique française avant et après la grande guerre» réalisé par l'orchestre symphonique du campus d'Orsay

mort à la guerre en 1917. Halphen a été chef de musique des troupes du Nord en 1915. Encore une première mondiale de l'orchestre symphonique d'Orsay.

L'orchestre a donné un concert et enregistré cette année la *Symphonie en ut mineur* de Fernand Halphen, qui n'avait pas été jouée depuis 1930. En effet, la seule copie de la partition avait disparu sous l'occupation, avec la saisie des biens du compositeur issu d'une famille juive. Retrouvée quelques années plus tard, la symphonie était conservée dans les archives de l'Institut Européen des Musiques Juives (IEMJ), qui s'est décidé, sous l'impulsion de sa présidente Laure Schnapper, à la faire jouer et à la faire enregistrer à l'occasion du centenaire de la mort du compositeur.

Le cd, ainsi produit avec l'orchestre d'Orsay, vient de sortir chez les disquaires sous le titre «Musique française avant et après la Grande Guerre».

Outre la *Symphonie en ut mineur* de Fernand Halphen, l'orchestre présente le *Concerto pour la main gauche* de Maurice Ravel, concerto écrit pour un pianiste ayant perdu le bras droit à la guerre.

La Première Guerre mondiale a marqué en Europe un profond bouleversement auquel la création musicale n'a pas échappé. Interprétées sous la direction de Martin Barral avec le pianiste Olivier Herbay, les œuvres réunies dans ce disque illustrent ce propos : la *Symphonie en ut mineur* de Fernand Halphen (1872-1917) - écrite en 1896-1897 mais qui n'avait jamais été enregistrée à ce jour - appartient encore au XIX<sup>e</sup> siècle, tant en termes de classicisme du langage que de recherche expressive, alors que le *Concerto pour la main gauche* de Maurice Ravel (1875-1937), résolument tourné vers la modernité, est le fruit d'un compositeur en pleine maturité, onze ans après la fin du conflit.

Réunir les œuvres de ces compositeurs, sans tenir compte de leur degré de notoriété, permet de mieux rendre compte de la diversité stylistique de la production musicale française avant et après la guerre de 14. ■

**MARTIN BARRAL**

DIRECTEUR MUSICAL DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU CAMPUS D'ORSAY



**CONCERTS DE L'ORCHESTRE  
D'HARMONIE  
DES GARDIENS DE LA PAIX  
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE**

**Vendredi 16 février 2018 à 20 h 00**

Concert de l'harmonie de chambre sous la direction de Gildas Harnois | Église de Varennes-Jarcy (91)

**Vendredi 9 mars 2018 à 20 h 30**

Concert de l'orchestre d'harmonie sous la direction de Jean-Jacques Charles | Centre culturel de Drancy (93)

**Samedi 17 mars 2018 à 10 h 30**

Concert pour les familles de l'harmonie de chambre sous la direction de Gildas Harnois | Salle des fêtes de la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris

**Jeudi 22 mars 2018 à 19 h 00**

Concert de l'orchestre d'harmonie sous la direction de Gildas Harnois | Auditorium Marcel Landowski Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris 14, rue de Madrid 75008 Paris

**Jeudi 29 mars 2018 à 20 h 45**

Concert de l'orchestre d'harmonie sous la direction de Gildas Harnois | Salle Gramont de Puteaux 5 bis, rue Francis de Pressensé - 92800 Puteaux Soirée Broadway | [www.culture.puteaux.fr/saison-1718/la-musique-des-gardiens-de-la-paix](http://www.culture.puteaux.fr/saison-1718/la-musique-des-gardiens-de-la-paix)

**Dimanche 15 avril 2018 à 16 h 00**

Concert de la Batterie-Fanfare sous la direction de Jean-Jacques Charles | Aiglemont (08)

**Renseignements**

0153 71 61 97 | [musique-gpx@interieur.gouv.fr](mailto:musique-gpx@interieur.gouv.fr)

## Adhérents CMF

Pour toujours recevoir le bulletin de la CMF dans votre boîte aux lettres pensez à mettre

**vos coordonnées à jour dans votre espace personnel**



Vous avez perdu vos identifiants de connexion ?

1. Allez sur [www.opentalent.fr](http://www.opentalent.fr)
2. Cliquez en haut à droite sur « Se connecter »
3. Cliquez sur « Mot de passe oublié »
4. Saisissez votre adresse email



## APPEL À CANDIDATURES

Conseil d'Administration & Assemblée Générale

**2018 :  
intégrez la  
gouvernance  
de la CMF !**

Participez aux **orientations stratégiques** de la CMF et **développez ses actions !**



**Candidatures jusqu'au 01/02/2018 sur : [www.cmf-musique.org/elections-2018](http://www.cmf-musique.org/elections-2018)**

**Élections lors du 117<sup>ème</sup> Congrès de la CMF à Évian le 20 avril 2018**



associathèque  
Partenaire de votre engagement

# Accompagner les associations dans leurs projets.

**Associations, venez découvrir un univers d'informations, d'outils et de services :**

- Des actualités juridiques, fiscales, comptables et sociales
- Des guides pratiques pour gérer votre association
- Des outils à télécharger
- Un « Village asso » pour partager votre expérience
- Des parutions et dossiers thématiques
- Un espace « Mon asso » pour valoriser et gérer votre association